



MONTANTS TRIMESTRIELS DES AIDES À LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR 2019

Ces montants s'appliquent

- ↪ sur les trimestres 2 et 3 de l'année scolaire 2018-2019
- ↪ sur le trimestre 1 de l'année scolaire 2019-2020

Forfaits de demi-pension	Tranches de quotient familial			
	0 à 400	401 à 630	631 à 800	801 à 1000
1 jour	17,6 €	13,0 €	8,0 €	3,0 €
2 jours	34,6 €	25,9 €	15,6 €	5,8 €
3 jours	51,1 €	37,4 €	22,7 €	8,3 €
4 jours	67,7 €	49,4 €	29,8 €	11,5 €
5 jours	77,4 €	57,0 €	34,2 €	12,6 €

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT DE L'AIDE ?

Si le quotient familial de la famille est de 510 + le forfait de demi-pension de l'élève est de 4j/semaine

→ La réduction sur la facture du trimestre = 49,40 €